



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 4 mars 2019 par le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution du décret du 28 juin 2018 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus', a été rayée du rôle le 3 avril 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.